



## Classement sans suite

-----  
Par Bibou40

Bonjour,

Il y a plus d'un an âgé de 15 ans, j'ai porté plainte pour harcèlement sexuel sur internet, classé sans suite trois mois plus tard.

J'ai vu récemment que je pouvais porter plainte avec constitution de partie civile avec un document justifiant que la plainte n'a pas abouti.

Malheureusement j'ai déménagé depuis et je n'ai plus le document en question, j'aimerais savoir si il peut avoir une possibilité d'avoir une copie du document ?  
Ou y a t'il une autre solution ?

Merci de votre réponse,

Cordialement.